

Réf : 00000028

Casablanca, le 09 JAN. 2025

Décision d'Appel à Candidature Interne et externe Ingénieur Topographe au rang de Chef(fe) de Service Direction des Affaires Juridiques

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National Des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n°35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;

DECIDE

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National des Aéroports lance un appel à candidature interne et externe pour occuper le poste d'Ingénieur Topographe au rang de Chef(fe) de Service au sein de la Direction des Affaires Juridiques. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes et externes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées au niveau de l'article trois de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

1 Mission :

- Réaliser les relevés et les implantations topographiques et assurer les opérations de contrôle interne.

2 Activités principales :

2.1 Volet « Etude et travaux » :

- Contrôler les plans et les états parcellaires le cas échéant ;
- Exécuter toutes les opérations topographiques et techniques ;
- Préparer les données topographiques pour chaque tâche notamment le calcul des coordonnées ;
- Superviser, suivre et réceptionner topographiquement les projets ;
- Définir les profils types et constituer les dossiers techniques ;
- Elaborer les plans topographiques à savoir : plans côtés, plans parcellaires, plans de délimitation, plans d'alignement, plans de situation et plans de masse ;
- Assurer le remembrement et l'expertise topographique ;
- Superviser, alimenter et actualiser la base de données relative au système d'information géographique.

2.2 Volet « contrôle » :

- Contrôler l'implantation générale ;
- Garantir la qualité et la fiabilité des prestations topographiques ;
- Vérifier la géométrie ;



- Réceptionner les livrables techniques et topographiques dans la cadre des opérations d'expropriation et d'assainissement du patrimoine foncier et immobilier aéroportuaire en coordination avec les entités techniques de l'ONDA et de la tutelle ;
- Assurer le suivi de l'avancement des prestations topographiques.

2.3 Volet « Gestion des moyens humains » :

- S'assurer de l'adéquation des profils aux fonctions occupées pour les postes-clés de son entité ;
- Définir les objectifs individuels de performance des responsables placés sous sa hiérarchie et procéder à leur évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son épanouissement ;
- S'assurer que le personnel sous sa responsabilité ait suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le (la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

2.4 Volet « Contrôle interne et des performances » :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité, et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité et leur amélioration continue ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Niveau d'étude requis	Ingénieur d'Etat en Génie civil ou topographie
Nature de l'expérience recherchée	Expérience minimale de 4 ans dans le domaine objet du poste

ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

Pour les candidats (es) internes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...) ;
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat suggère pour le poste pourvu.

Pour les candidats (es) externes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...) ;
- Lettre de motivation ;
- Copies du(es) Diplôme (s) ;
- Une attestation précisant la spécialité du diplôme le cas échéant ;
- Copies du(es) attestations de travail justifiant la nature et le nombre d'années d'expérience demandées ;
- Déclaration CNSS pour les personnes affiliées ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat (e) suggère pour le poste pourvu.

ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du **13 Janv 2025** au **27 Janv 2025** date de rigueur. *kok*

Adel El Fakir
Directeur Général
Office National Des Aéroports

المكتب الوطني للمطارات
Direction Générale
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS

